



C O N S E I L G É N É R A L
DE LA
COMMUNE DE PESEUX

**Séance ordinaire du jeudi 27 juin 2019
à 19h00 à la Maison de Commune**

Président sortant	:	Monsieur Roger Mühlethaler
Président entrant	:	Monsieur Dominik Schneuwly
Conseillers généraux présents	:	36
Conseillers généraux excusés	:	5 Messieurs Patrick Auderset, Thierry Müller et Mesdames Katharina Roth, Evelyne Rouvinez (arrivera en cours de séance, à 19h15) et Jacqueline Zosso
Conseiller général absent	:	0
Siège vacant	:	0
Conseillers communaux présents	:	5
Appel début séance	:	36 présents 5 excusés 0 absent

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Il salue ce soir l'élection d'un nouveau Conseiller général, Monsieur Pierre-Henri Barrelet (PLR).

Arrêté du Conseil communal du 17 juin 2019 proclamant Monsieur Pierre-Henri Barrelet, de la liste du parti Libéral-Radical, élu Conseiller général suite à la démission de Monsieur Sandro Marulli et proclamation du 17 juin 2019.

Pour information, il annonce que le Conseil général est ainsi au complet.

Après l'appel, il signale que l'ordre du jour est modifié car une motion "Pour des panneaux solaires sur le toit du collège de Pamplemousse" a été déposée par le groupe PVL ; elle sera traitée au point 10 de l'ordre du jour. Une deuxième motion "Pour un don de CHF 5'000.00 en faveur des habitants de Dombresson et de Villiers" a été déposée par le groupe EAG. Elle sera traitée au point 11 de l'ordre du jour.

Enfin, une question pour le Conseil communal, qui vient d'être déposée, sera traitée au point 12 de l'ordre du jour.

Ce dernier se présente désormais comme suit :

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 9 mai 2019.
2. Rapport de la commission PAL sur la stratégie politique d'aménagement.
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution de prévoyance.ne non entièrement financées.
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 50'697.00 pour participer à l'augmentation du capital-actions de transN SA.
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 255'000.00 pour l'établissement et la mise en œuvre du plan de stationnement.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit cadre de CHF 540'000.00 pour la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage public.
7. Comptes 2018.
8. Nomination du bureau du Conseil général.

9. Nomination de la commission financière.
10. Motion du groupe PVL "Pour des panneaux solaires sur le toit du collège de Pamplemousse".
11. Motion du groupe EAG "Pour un don de CHF 5'000.00 en faveur des habitants de Dombresson et Villiers".
12. Question au Conseil communal de Madame Elisabeth Moser.
13. Information(s) du Conseil communal.

Sans autre modification, l'ordre du jour est accepté par 35 voix.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 9 MAI 2019

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2019 est accepté par 35 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

2) RAPPORT DE LA COMMISSION PAL SUR LA STRATEGIE POLITIQUE D'AMENAGEMENT

Monsieur Pierre Fahrni, au nom de la commission d'urbanisme, signale que cette dernière, représentée par deux membres seulement, donc n'atteignant pas le quorum, s'est réunie à la demande du Conseil communal le 20 juin dernier.

La commission PAL s'est constituée en réunissant les membres des commissions d'urbanisme et de mobilité et a travaillé sous la conduite des mandataires du RUN.

Ont également siégé au sein de cette commission des membres de l'administration, du service technique ainsi que du Conseil communal.

La commission PAL s'est réunie pour six séances de travail ainsi que pour une séance de restitution sous la présidence de Madame Françoise Ferrari.

Le rapport qui vous est soumis ce soir est le fruit du travail et des réflexions de la commission PAL.

Afin d'éviter d'être redondant, je vous renvoie au rapport de la commission PAL qui va vous être présenté dans quelques minutes pour les informations complètes et détaillées.

Le rapport PAL étant le fruit du travail des commissaires, la commission d'urbanisme vous recommande d'accepter ce rapport.

Monsieur Yves Moosmann, au nom de la commission de mobilité, rapporte que celle-ci s'est réunie le 20 juin.

Depuis l'automne 2018, une commission ad hoc, dite commission PAL, rassemblant des représentants de l'exécutif de Peseux, les membres des commissions mobilité et urbanisme, ainsi que des représentants citoyens, a été chargée de mener une réflexion sur l'avenir de Peseux au travers de son nouveau plan d'aménagement local (PAL). Le rapport présenté est le résultat et la synthèse de cette démarche, pilotée par ailleurs par le RUN. La commission mobilité ayant participé activement et déjà accepté le rapport en commission PAL, elle a approuvé, sans discussion et à l'unanimité le rapport.

Madame Françoise Ferrari, au nom de la commission PAL, donne lecture de son rapport.

Le document présenté ce soir intitulé "Stratégie politique d'aménagement" est l'aboutissement de la première étape très importante de la révision du plan d'aménagement local (PAL) de Peseux, étape pour laquelle, on nous l'a rappelé, nous avions voté, en février 2018, un crédit de CHF 130'000.00.

La commission PAL ou COMPAL, que j'ai eu le plaisir de présider, est la réunion des commissions de l'urbanisme et de la mobilité.

La COMPAL a siégé lors de différents ateliers :

- pour réfléchir aux enjeux du développement urbain ;
- pour fixer des objectifs à moyen et long terme pour notre commune ;
- pour déterminer les aménagements à créer afin de répondre aux besoins de la population de Peseux, et, toujours dans notre esprit, le respect de l'environnement qui est une valeur chère à nous tous, ainsi que le développement culturel et touristique de notre commune.

Comme vous l'avez vu dans le rapport qui vous est soumis ce soir, la COMPAL a mis en évidence, avec des cartes évolutives de Peseux, certains enjeux, certains objectifs et certaines intentions pour y remédier et améliorer.

Nous avons par exemple répertorié 17 enjeux primordiaux et essentiels selon l'avis de tous les commissaires sur la mobilité, l'urbanisation. Il s'agissait de déterminer les forces, les faiblesses, les risques et les opportunités pour notre village.

Les deux premiers en liste sont le trafic et la place du village.

Puis nous avons dû fixer nos objectifs pour soutenir les forces, corriger les faiblesses, anticiper les risques ou saisir les opportunités propres à notre village.

Si je reprends nos deux enjeux principaux, le trafic et la place du village, il s'agirait notamment de réorganiser la circulation, pour améliorer le trafic, et de valoriser le centre.

La COMPAL a enfin dû définir les intentions. Il s'agirait par exemple de créer un tunnel, de réaménager la place publique, créer un centre très fort pour notre village.

Puis, lors du dernier atelier, cela a déjà été dit, la synthèse a été présentée par nos aménagistes sur les thèmes suivants :

- mobilité ;
- urbanisme ;
- infrastructure et espaces publics ;
- environnement et paysages ;
- gouvernance et communication ;
- vision politique directrice pour un développement communal cohérent et solide ;
- calendrier et suite à donner.

Le rapport qui nous est soumis ce soir est vraiment essentiel. Je pense que vous en êtes tous conscients. Il servira en effet à la rédaction d'un cahier des charges qui sera publié lors de l'appel d'offres auprès de différents bureaux d'urbanisme pour l'élaboration de notre futur plan d'aménagement local.

Les travaux de la COMPAL se sont déroulés dans un climat très constructif, très enthousiaste, amical et convivial. Je tiens à le relever car cela a été un grand plaisir pour moi de prendre part à ces travaux. La COMPAL a pu appréhender notre village, l'imaginer autrement avec une vision pour l'avenir et dans une perspective de renouveau, d'embellissement, d'enrichissement pour Peseux.

Bref, la mission de la COMPAL a été très belle et, en prime, au final, nous avons atteint un consensus de groupes, puisque c'est à l'unanimité des membres présents lors du dernier atelier, le 28 mai dernier, que la COMPAL a adopté le rapport intitulé "Stratégie politique d'aménagement" qui nous est soumis ce soir pour une validation ô combien symbolique.

J'en ai terminé et vous remercie pour votre attention.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, informe que ce dernier s'est réuni le 17 juin dernier.

Les membres présents ont relevé la qualité de ce rapport extrêmement fourni et complet, y compris sur les étapes qui nous attendent encore dans un futur proche et remercient le Conseil communal de cette démarche participative et espèrent que ce processus de commission élargie demeure jusqu'à l'aboutissement du plan d'aménagement.

Il a également été soulevé par les membres PLR participant à la commission PAL le bon climat de travail durant l'ensemble des ateliers ainsi que l'aboutissement final tous partis confondus.

Le document qui nous est soumis ce soir fait suite au rapport d'information portant sur le plan directeur régional et au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général portant sur une stratégie d'aménagement ainsi qu'à la demande de crédit de l'année dernière et n'est qu'une étape dans le long processus qui nous attend et qui aboutira à la sanction d'un nouveau règlement d'aménagement communal.

A ce stade du processus, il est constaté que les points figurant dans le rapport sont ambitieux et le groupe PLR espère que la grande majorité, voire l'ensemble de ces points puissent être repris dans le futur PAL.

Le groupe PLR est persuadé que ce nouveau plan d'aménagement communal sera une opportunité pour améliorer la qualité de l'habitat et, par conséquent, la qualité de vie de notre village et c'est pourquoi le rapport de la commission PAL sera accepté à l'unanimité.

Monsieur Yves Moosmann, au nom du groupe PVL, signale que ce dernier s'est réuni le 17 juin dernier afin de discuter et prendre position sur le rapport issu du travail et des réflexions de la commission PAL.

Résultat d'un travail participatif et consensuel, représentant un large éventail des sensibilités présentes dans notre commune, ce rapport est appelé à devenir un outil de base et de référence pour tout projet d'aménagement qui touchera notre commune ces prochaines années. Le groupe PVL remercie toutes les personnes qui ont pris part et participé à son élaboration et soutiendra sans réserve sa validation.

Madame Marlyse Schaer, au nom du groupe EAG, rapporte que ce dernier s'est réuni le 17 juin dernier.

Il a lu avec attention le rapport de la commission PAL et entendu les commissaires du groupe Ensemble à Gauche faisant partie de la commission PAL.

Les membres ont relevé la qualité et la clarté du document ainsi que la globalité dans laquelle s'inscrit l'approche.

Plusieurs problématiques sont abordées concurremment de manière à aborder cette stratégie en tenant compte de l'ensemble des paramètres de manière cohérente.

Le groupe se réjouit de ce résultat et espère beaucoup sa concrétisation dans le cadre des étapes à venir.

A l'unanimité des membres présents, Ensemble à Gauche approuve et valide ce rapport.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur Roger Mühlethaler, Président, tient à remercier les membres de la commission PAL pour le travail fourni durant ces nombreuses semaines.

Il demande un vote de principe sur ce rapport.

Le rapport de la commission PAL est accepté par 36 voix à l'unanimité.

Monsieur Rolf Schneider, au nom du Conseil communal, remercie l'ensemble du Conseil général pour le partage et la vision future de Peseux.

Le deuxième chapitre débutera dès cet automne.

3) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A L'OCTROI DE LA GARANTIE PAR LA COMMUNE DES PRESTATIONS DE L'INSTITUTION DE PREVOYANCE.NE NON ENTIEREMENT FINANCEES

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, signale qu'elle s'est réunie le 20 juin dernier.

Nous prenons bien note que la Commune se trouve, comme toutes les autres institutions affiliées à prévoyance.ne, devant des faits accomplis. Dès lors, la commission accepte à l'unanimité le rapport, de même que les arrêtés pour les employés communaux, des syndicats STEPCO et éorén.

Monsieur Jacques Oberli, au nom du groupe PLR, rapporte que celui-ci s'est réuni le 17 juin dernier.

Les débats sur ce sujet ont été brefs puisqu'il nous incombe, en tant que collectivité publique affiliée à la Caisse de pension "prévoyance.ne", de capitaliser, puis de garantir la part de la commune au profit de cette institution. Il en va de soi car cela concerne le personnel de notre administration.

Les montants sont impressionnantes et nous ne pouvons qu'espérer ne jamais devoir les régler.

Après quelques précisions apportées par le Conseil communal, les membres du groupe se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce rapport et de ses arrêtés.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, donne lecture de son rapport.

La décision du canton de passer des primautés de prestations aux primautés de cotisations nous paraît tout à fait positive. Mais, en contrepartie, le taux de couverture doit être augmenté.

Il est important que les employés de la Commune soient correctement couverts et la demande du canton doit être appliquée.

Donc, à l'unanimité, le groupe Vert'libéral acceptera ce rapport ainsi que ses arrêtés.

Monsieur Alex Valladares Yepez, au nom du groupe EAG, rapporte que ce dernier s'est réuni le lundi 17 juin dernier.

A la lecture du rapport du Conseil communal, nous nous sommes également intéressés à la lecture du rapport de gestion 2018 de la caisse en question. Nous y observons une bonne gestion financière de la caisse dont bénéficie chacun de leurs affiliés dont la Commune de Peseux fait partie.

De ce fait, et au vu de la nécessité d'une garantie portant sur la part des engagements de prévoyance de nos employés communaux, du personnel enseignant du Syndicat intercommunal de l'Éorén et celui du Syndicat STEPCO, le groupe EAG accepte les trois arrêtés respectifs proposés.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur Roger Mühlethaler, Président, fait voter le rapport.

Le rapport est accepté par 36 voix à l'unanimité.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, propose maintenant de voter les trois arrêtés en même temps.

Les trois arrêtés sont acceptés par 36 voix à l'unanimité.

4) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 50'697.00 POUR PARTICIPER A L'AUGMENTATION DU CAPITAL-ACTIONS DE TRANSN SA

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 20 juin dernier.

La commission estime que le rapport présenté est clair et bien détaillé. Il ne suscite pas de discussions particulières et est accepté à l'unanimité par la commission, de même que l'arrêté.

Monsieur Georges Jourdain, au nom du groupe PLR, signale que son groupe s'est réuni le 17 juin dernier.

Le Conseiller communal qui est responsable du dicastère des finances nous a donné quelques informations. En 2011, une réflexion a été menée au sein des collectivités publiques du canton de Neuchâtel pour fusionner la Compagnie des Transports en commun de Neuchâtel avec la société de transport du haut du canton.

Le but visé de fusionner ces deux compagnies de transport est d'avoir une meilleure coordination avec les montagnes neuchâteloises ainsi que le bas du canton.

Le directeur des finances nous a aussi précisé qu'en 2012, la Ville de Neuchâtel, représentant toutes les communes du littoral, a soumis un rapport au Conseil général de la Ville de Neuchâtel pour l'engagement des fonds nécessaires à la fusion TN-TRN, d'un montant de CHF 700'000.00, en nous précisant que les communes du littoral ont participé pour la somme de CHF 350'000.00.

Il nous a aussi informés que la compagnie des transports neuchâtelois a profité d'acheter des trams sur le marché d'occasion au canton d'Appenzell.

Petit historique :

Le 16 septembre 1892, la compagnie du chemin de fer régional Neuchâtel-Cortaillod-Boudry (NCB) met en service une ligne périurbaine, entre Neuchâtel-Evole et Boudry.

Sous l'impulsion des TN, le réseau connut une rapide extension vers Serrières en 1899, Valangin et Peseux en 1901, puis vers Corcelles-Cormondrèche en 1902.

En 1910, les différentes lignes de transport étaient reliées par la boucle "Tour de ville" permettant d'atteindre les principaux points du centre.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son excellent rapport ainsi que les transports publics neuchâtelois pour la bonne qualité de desserte.

Suite à ces explications et en conclusion, le groupe PLR acceptera le rapport et l'arrêté dans son ensemble.

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, signale que, lors de sa séance de préparation, son groupe a étudié ce point de l'ordre du jour.

Il est satisfait de voir que l'exécutif a procédé à une nouvelle analyse et revu sa position de 2011.

Il est en effet curieux de constater que la Commune de Neuchâtel a dû garantir la part de Peseux pour ne pas compromettre l'avancement du projet de fusion et de recapitalisation de la future société transN.

Etant donné la bonne santé financière de Peseux, régulièrement relevée, et l'importance du montant en jeu, il ne pouvait s'agir que d'un énième épisode de la guéguerre avec la Ville qui prévalait à l'époque. Nous nous réjouissons de constater que cette attitude n'est plus de mise.

Le groupe acceptera donc le rapport et l'arrêté qui s'y rapporte.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, donne lecture de son rapport.

Tout d'abord, notre groupe aurait aimé savoir comment les actions ont été distribuées entre les communes du canton.

En ce qui concerne le fond de la demande de crédit, nous la soutiendrons. En effet, comme ce renforcement des fonds propres de la société était prévu depuis la fusion des TN et TRN et que les investissements pour le littoral avaient été planifiés, il nous semble normal d'accepter ce crédit.

De plus, le soutien de la commune de Peseux pour les transports publics régionaux est crucial. Avec les problèmes de mobilité que subit la commune, nous avons besoin de transports publics performants pour essayer de réduire le nombre de voitures traversant le village à travers un transfert modal.

C'est donc à l'unanimité que le groupe Vert'libéral acceptera cette demande de crédit.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

L'entreprise transN joue un rôle clé pour la population de Peseux. Elle lui assure une bonne desserte, avec trois lignes de train et bus et un total de onze arrêts. Depuis l'âge des trams à vapeur, la commune faisait partie de l'histoire d'abord des TN et ensuite de transN, dont l'actionnariat s'est constitué au fur et à mesure des lignes et secteurs qui s'y sont ajoutés. A la suite de la fusion des TN et TRN qui a donné naissance à transN, une augmentation du capital-actions a été décidée, avec comme objectif accessoire de rééquilibrer les parts des entités fusionnées, le haut du canton, le bas du canton et l'Etat de Neuchâtel. La Commune de Peseux s'est en principe engagée à faire partie de cette augmentation, dans la proportion de sa participation actuelle par rapport aux autres communes du littoral. Elle maintient et renforce ainsi sa voix au chapitre de cette entreprise, ainsi qu'au développement de la mobilité en commun qui, elle aussi, est appelée à évoluer à notre ère digitale. Le Conseil communal vous propose ainsi d'accepter cette transaction.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) rappelle sa question sur la répartition des actions.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, lui répond.

Au moment de la fusion, il était tenu compte de la distribution des actions entre la Ville de Neuchâtel et les communes du littoral. L'augmentation du capital-actions concerne ces communes.

Celle-ci est proportionnelle aux actions qui sont maintenant dans ces communes.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, sans autre discussion, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 36 voix à l'unanimité.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, remercie au nom du Conseil communal pour l'acceptation de ce rapport.

L'arrêté est accepté par 36 voix à l'unanimité.

5) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF
A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 255'000.00 POUR
L'ETABLISSEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE
STATIONNEMENT

Monsieur Yves Moosmann, au nom de la commission de mobilité, signale que celle-ci s'est réunie le 20 juin 2019.

Ce plan de stationnement, en gestation depuis la séance de la commission de mobilité du 29 novembre 2017 consacrée à ce sujet, est maintenant à bout touchant. Pour des questions de coordination avec les communes voisines, coordination nécessaire afin d'éviter un report de trafic et de problématique de parage, mais également dans l'attente de l'arrivée à maturité des solutions de gestion des autorisations et des contrôles de plaques, le projet passe maintenant en phase d'exécution.

Relevons les points suivants lors de la discussion :

- Par "centre du village", il faut comprendre également le vieux village : dans cette zone, trois horodateurs supplémentaires y seront déployés.
- Ces horodateurs seront potentiellement prévus pour permettre également le paiement via l'application pour smartphone ou par paiement sans contact.
- Les tarifs proposés sont supérieurs à ceux de Neuchâtel. C'est le Conseil communal qui fixera les tarifs et il y aura probablement à terme une uniformisation des tarifs avec les communes avoisinantes.
- La gestion des autorisations sera pilotée par le SCAN et le contrôle des autorisations par les agents communaux de la sécurité publique via un logiciel déjà en fonction dans d'autres communes (Abraxas).
- L'EPT dévolu au contrôle (0.9) est déjà opérationnel aujourd'hui ; il n'y aura donc pas d'engagement supplémentaire au sein de la sécurité publique de Peseux.
- Collège des Guches : la situation actuelle (mise en location des places devant le collège aux enseignants) ne changera pas.
- Centre du village : avec le nouveau régime (gestion du parage du lundi au samedi), la question des places réservées pour les commerçants le dimanche risque de se poser.

- Autorisation de courte durée (24 heures pour un déménagement par exemple) : elle devrait s'obtenir à l'avance via le Guichet unique ou via le bureau communal.

Au final, et sur la base des explications et précision apportées, rapport et arrêté sont acceptés à l'unanimité des membres de la commission.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, rapporte qu'elle s'est réunie le 20 juin dernier.

Lors d'une discussion animée, plusieurs points ont pu être abordés. Le Conseil communal nous informe que, contrairement à ce qui a été discuté lors de la commission financière du 18 septembre 2018, le financement ne pourra pas se faire via le fonds "réserve pour les routes". En effet, l'application du MCH2 ne permet pas un prélèvement à ce fonds, mais exige explicitement le financement par une demande de crédit. Nous recevons également la confirmation que les subiéreux fréquentant le centre du village ne subiront pas de changements fondamentaux, du fait que les parcomètres resteront en place. Ceci n'est pas équivalent à ce qui a été rapporté par la commission de mobilité.

La commission s'est interrogée sur l'opportunité d'investir dans un achat de trois nouveaux horodateurs d'un prix respectable au lieu d'approfondir des solutions plus en phase avec les moyens techniques modernes, tels que des applications sur smartphone ou encore un système d'achat de cartes journalières par une confirmation SMS, analogue à ce qui se fait déjà aujourd'hui dans d'autres communes de Suisse. Nous prenons acte que ces pistes n'ont pas été explorées pour l'instant et invitons le Conseil communal à s'y pencher, tout en maintenant l'offre proposée qui tient compte d'une solution qui s'adresse aux générations moins habituées aux moyens modernes. Quant aux autorisations spéciales pour le personnel de soins ou de piquet, la proposition d'un tarif unique de CHF 50.00 par an semble adéquate. Nous sommes par ailleurs satisfaits que le Conseil communal ait fait les démarches nécessaires auprès de la Ville de Neuchâtel pour assurer une tarification harmonisée avec cette dernière. Sur ce dernier point, je ne suis pas sûr que l'information soit compatible avec celle qui nous a été donnée par la commission de mobilité.

Le rapport et son arrêté sont acceptés à l'unanimité.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, signale que ce dernier soutient toujours le plan de stationnement.

Concernant les 0,5 EPT et les 0,9 EPT pour la gestion et le contrôle, nous aurions voulu savoir si cela sera simplement réparti sur des employés déjà engagés à travers une réorganisation des emplois du temps et cahiers des charges, ou est-ce que du nouveau personnel sera engagé ?

Notre groupe trouve que quatre agents à la sécurité urbaine sont suffisants et nous serions réticents face à l'engagement d'une personne supplémentaire.

Sinon, nous pensons que la mise en place de zones bleues permettra de régler certains problèmes de parage, surtout à la frontière avec Neuchâtel où places blanches et bleues se côtoient sur la même rue.

Notre groupe espère que les moyens de paiement des cartes journalières et des horodateurs pourront être améliorés avec la technologie, que ce soit à travers une application ou le paiement par SMS.

En bref, le groupe Vert'libéral soutiendra cette demande de crédit.

Monsieur Michele Barone, au nom du groupe PLR, signale qu'il s'est réuni le 17 juin 2019.

Ce dernier relève avant tout que ce problème est récurrent et que des mesures étaient attendues depuis un certain temps. Ce rapport arrive enfin.

En effet, Peseux connaît des problèmes de parage dans plusieurs quartiers de la commune et ce depuis un certain temps. Le problème ne concerne pas seulement Peseux et nos communes voisines prennent aussi des mesures. Afin de ne pas subir de répercussions négatives, nous devons, nous aussi, prévoir un plan de stationnement adéquat.

On connaît tous ces véhicules ou ces camionnettes d'entreprises garés durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines sur la même place de parc. Ces voitures ventouses - comme on les appelle - posent problème aux riverains et les privent d'une partie de leurs places de parc.

Ainsi nous aurons également une vue d'ensemble sur le besoin réel en places de stationnement dans chaque quartier, sans que les données ne soient faussées par des voitures ventouses.

Nous espérons également que ces mesures permettront à certains usagers de l'automobile, certains pendulaires, de se tourner vers les transports publics.

Ces mesures devraient remédier à la plupart des problèmes. Nous espérons pouvoir observer les premiers résultats rapidement, dès la mise en œuvre du plan

de stationnement. Nous espérons un retour du Conseil communal sur les effets observés après une phase déterminée.

A ce propos, nous souhaitons connaître le calendrier de mise en œuvre du nouveau plan de stationnement et en particulier l'entrée en vigueur des macarons.

Les membres du groupe émettent certaines interrogations et remarques.

Est-ce que ce plan de stationnement nécessitera l'engagement de personnel supplémentaire ?

Certains membres se soucient et émettent des craintes quant à d'éventuels dysfonctionnements sur la gestion des véhicules, notamment eu regard des programmes informatiques utilisés.

Qu'en est-il des rues frontalières entre deux communes (par exemple aux Carrels) ? Deux régimes vont cohabiter, comment allons-nous régler cette situation ?

Enfin, qu'en est-il de la taxe perçue auprès des propriétaires pour lesquels on prélève une taxe pour les places de stationnement sur leur propriété qu'ils construiront ? Est-ce que ces fonds peuvent être utilisés dans le cadre du plan de stationnement ?

Certaines de ces questions ont déjà été traitées par les rapports des commissions.

Les membres du groupe libéral-radical recommandent d'accepter le rapport ainsi que l'arrêté.

Monsieur Pierre Alain Heubi, au nom du groupe EAG, signale que ce dernier a pris connaissance avec intérêt de ce rapport.

Le déploiement de ce plan sur le territoire communal bénéficiera à n'en point douter au confort de nos concitoyens. Entre autres avantages tirés des objectifs globaux cités dans le rapport, le groupe relève l'effet stimulant sur le transport modal que devrait déclencher le plan de stationnement. Le plan va également limiter les nuisances automobiles aux abords des écoles ainsi que diminuer le trafic lié à la recherche de places de stationnement. Chaque kilomètre non parcouru en voiture est un kilomètre gagné pour le climat et le bien-être subiéreux !

Nous nous félicitons que ce concept permette aussi de combler le retard pris en matière de mobilité douce. Le fait que le nombre de places de stationnement dédiées aux deux-roues augmente est en effet un signal positif pour les cyclistes.

Reste, et vous savez combien elle tient à cœur à votre serviteur, l'information. Nous souhaitons à ce sujet que le Conseil communal se montre bon pédagogue vis-à-vis de la population et ne se contente pas d'un tout ménage et d'une séance d'information. Nombre d'outils actuels sont disponibles, tels des tutoriels, une hot-line ou encore un "chat". Ces outils doivent être envisagés afin de limiter au maximum les désagréments inhérents à tout changement, et celui des macarons n'est pas des moindres. Rappelons, en passant, que le Conseil général a ajouté CHF 10'000.00 au budget de cette année pour un partenariat avec le journal Vivre la Ville. Un ou deux articles expliquant les modalités du plan de stationnement toucheraient à coup sûr leur cible via les éditions tous ménages de l'hebdomadaire sur Peseux.

S'agissant des tarifs, surprenants au premier abord quand on les compare à ceux du chef-lieu, nous avons été rassurés grâce au retour de l'exécutif de Neuchâtel, lequel confirme vouloir augmenter ses tarifs prochainement. Le plan tarifaire sera de toute manière uniformisé sous peu avec la nouvelle grande commune dont les traits deviennent toujours plus concrets, ce dont nous nous réjouissons.

La majorité du groupe Ensemble à Gauche acceptera le rapport et l'arrêté proposés.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je salue l'arrivée de ce plan de circulation qui va effectivement harmoniser la situation avec la Ville de Neuchâtel et éviter que les pendulaires abandonnent leurs voitures, toute la journée dans certaines rues de Peseux.

J'ai toutefois une pensée pour les habitants de notre localité ce soir, en particulier pour les locataires et les personnes qui ne disposent pas de places privées ou de garages et qui, avec ce nouveau plan, vont devoir payer pour laisser leurs voitures sur le domaine public, alors que, jusqu'à aujourd'hui, c'était gratuit. Mais l'avenir n'est pas à la voiture et je pense qu'il faut en passer par là.

Je voudrais inciter le Conseil communal à se montrer tolérant, en tout cas durant la première année. Ce serait de bon aloi. Je constate que dans les recettes annuelles d'exploitation, plus du tiers des recettes prévues proviennent des amendes d'ordre.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, intervient sur plusieurs points.

Parcomètres

Je peux vous informer que ce seront des parcomètres solaires de dernière génération et les utilisateurs pourront payer avec le smartphone, carte de crédit, SMS. Ils pourront être installés sans faire de grands frais.

Tarification

Effectivement quand nous avions pris contact avec la Ville de Neuchâtel il y a environ une année, nous avions décidé d'un tarif harmonisé. Je n'ai maintenant pas eu d'explication précise sur la raison pour laquelle la Ville de Neuchâtel a mis un coup de frein sur ce changement de tarif. Il semble y avoir une réorganisation de la circulation en ville.

Personnel

Il est vrai que nous n'allons pas engager de nouveau personnel. Si vous acceptez cette demande de crédit ce soir, le nouveau système permettra à nos agents, avec leur smartphone, en passant près des véhicules parqués sur des places payantes, de contrôler si le paiement a été fait. Dans le cas contraire, la manière d'amender est très simple : en scannant la plaque, le nom et l'adresse du propriétaire apparaissent, puis muni d'un QR Code, un fascicule peut être glissé sur le pare-brise. Le conducteur, avec ce QR Code, peut voir les raisons pour lesquelles il a été amendé et le montant dû.

S'il ne paie pas l'amende de cette façon, il la recevra malgré tout dans les 30 jours qui suivent à son domicile.

Il y a donc une facilité du contrôle des parcages, ce qui nous permet de ne pas augmenter le nombre d'agents.

Montant des amendes

Ce qui est traité aujourd'hui, c'est ce que nous récoltons déjà aujourd'hui. Nous n'avons pas augmenté la somme d'amendes. Il y a un montant de CHF 90'000.00 au budget. Dans les comptes de l'année dernière, il y a un montant inférieur car il n'y avait que trois agents, durant six mois.

Information

Vous avez vu qu'il y a au budget un poste prévu pour CHF 10'000.00. Cela peut être pour des flyers, tous ménages, panneaux d'information à l'entrée des zones et une séance d'information pour la population. La mise en œuvre se fera en principe à partir du mois d'octobre. En novembre, tout devrait être mis en place et, en décembre, ce sera la période de rodage, sans amende, avec dépôt de flyers pour informer les contrevenants de la mise en place de ce nouveau système. Puis, dès le 1^{er} janvier 2020, nous travaillerons normalement.

Rues frontières

Pour la rue des Carrels, c'est déjà réglé aujourd'hui. Il y a un arrêté qui prévoit que les agents de Neuchâtel peuvent mettre à l'amende les véhicules sur Peseux et inversement.

Zones de parcomètres

Il n'y aura pas de nouvelles zones de parcomètres. Nous remplaçons uniquement les parcomètres.

Sans autre discussion, Monsieur Roger Mühlethaler, Président, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 35 voix.

L'arrêté est accepté par 36 voix à l'unanimité.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous remercie pour votre confiance quant à ce rapport. Nous allons tout mettre en œuvre pour que cela soit convivial.

6) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT CADRE DE CHF 540'000.00 POUR LA RENOVATION ET LA MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame Sylviane Sauser, au nom de la commission technique, informe qu'elle s'est réunie le 20 juin dernier et les points suivants ont été abordés.

Ce rapport est en deux volets, le premier sur la continuité de la rénovation et le deuxième sur la mise en conformité.

Cette dépense de CHF 540'000.00 va dans une logique écologique.

Il s'agit donc de remplacer les LED, ce qui engendre une économie financière. Grâce à cette modernité, nous aurons un éclairage "juste", éclairer ce qu'il faut avec mise en place des interfaces standards, identiques à celles utilisées partout ailleurs. Les interfaces sont incluses dans le rapport. Tout ce qui a été remplacé jusqu'alors possède également déjà les interfaces incorporées. Le système est réglé par une horloge astronomique et des capteurs interviennent dans la programmation. Le QGIS enregistre en fonction de l'endroit où se trouve chaque mât. Il fait donc un inventaire en surface et en sous-terrain. Pour l'instant, on ne peut pas moduler à distance.

Il y aura également l'éclairage de Noël qui sera aménagé car il est vétuste et chaque année les frais sont onéreux et l'installation est fastidieuse. Un éclairage également avec des LED sera installé et allumé uniquement pendant la période de Noël.

La commission technique relève qu'il faudra faire attention à ne pas préférer la sécurité au profit des économies. D'ailleurs une séance a été organisée récemment et une partie s'est faite à l'extérieur avec un éclairage public éteint. Nous avons pu constater la difficulté à trouver le juste milieu afin de garantir la sécurité.

Les nouveaux mâts peuvent accueillir des panneaux de taille et de poids limités en plus de l'éclairage. Dans certains cas, comme dans les carrefours où il y a plusieurs panneaux indicateurs à installer, il faudra peut-être un mât supplémentaire afin de ne pas surcharger en poids le mât qui supporte l'éclairage. Plus de 300 mâts ont déjà été posés sans aucun problème ; probablement que le fabricant se protège.

Le fournisseur vient du canton de Vaud et les mâts viennent d'une entreprise établie en Suisse qui actuellement fait déjà l'entretien chez nous.

D'autres questions de fonctionnement concernant la commande, la programmation, la distance, le DALI ont été posées ; des informations plus détaillées pourront nous être données ce soir au cours de cette séance.

La commission technique a accepté le rapport et l'arrêté à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, signale qu'elle s'est réunie le 20 juin dernier pour se prononcer sur cette demande de crédit.

La commission a été informée que le programme de pilotage QGIS est un programme dit "open wear", utilisé déjà dans d'autres communes. Si le logiciel est gratuit, l'application spécifique à la gestion de l'éclairage d'un village a demandé un développement payant et impliquera la formation du personnel communal. Le coût de cette opération paraît cependant raisonnable. Cette base de données permettra d'enregistrer toutes les caractéristiques d'utilisation de chaque luminaire. Nous soulignons qu'un pilotage à distance pourrait s'y greffer, en vue d'une évolution de l'exploitation.

Toutefois, et pour une question de sécurité, les mâts ne permettront pas de pouvoir charger des panneaux signalétiques en grand nombre. Il n'est pas à exclure que d'autres mâts devraient être installés pour fixer des panneaux de signalisation. Nous prenons acte que l'installation de mâts supplémentaires engendrerait des frais supplémentaires, qui ne figurent pas dans le présent rapport.

Quant à la possibilité de réduire l'éclairage public durant la nuit, le Conseil communal précise que ceci est déjà le cas avec l'éclairage LED. Le flux lumineux de nuit est à 30 % du moins à certains endroits.

La commission accepte le rapport et son arrêté.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, donne lecture de son rapport.

Notre groupe a beaucoup apprécié l'introduction historique du rapport, ainsi que la carte à la page 7, ce qui nous permet d'avoir une excellente visibilité de la situation.

Le changement de notre éclairage public est nécessaire et permettra de faire une économie d'énergie conséquente. Avec ces nouveaux luminaires en LED, il sera possible d'avoir une véritable politique de l'éclairage public avec diminution, voire extinction de la lumière par quartier et selon l'heure.

Le groupe Vert'libéral soutient cette demande de crédit et se réjouit d'accueillir, dans un deuxième temps, la politique de l'éclairage public de la commune.

Monsieur François Ducommun, au nom du groupe PLR, signale que ce dernier a débattu de ce rapport lors de sa réunion du lundi 17 juin.

En préambule, il est rappelé que les commissions technique et de mobilité ont bénéficié d'une présentation sur le thème de l'éclairage public, suivie d'une visite sur le terrain en date du 30 avril 2019.

D'une façon générale, la volonté de rénover l'éclairage en exploitant les évolutions techniques est pleine de bon sens. Il s'agit de réaliser des économies d'énergie mais aussi de réduire les coûts de fonctionnement. L'investissement étant rentabilisé en huit ans environ, il se justifie tout à fait.

Si jusqu'à présent le remplacement des lampadaires a été effectué en parallèle des chantiers de réfection de certaines rues, la volonté est d'accélérer la mise en conformité, ce que permet cette demande de crédit.

La discussion s'oriente sur l'aspect technique des futurs candélabres. Sera-t-il par exemple possible de gérer automatiquement l'éclairage de chaque mât individuellement, la densité lumineuse est-elle gérable à distance ? Cela sera possible dans la limite des possibilités du réseau électrique actuel.

Le groupe a accepté le rapport et l'arrêté à l'unanimité des membres présents.

Madame Sylviane Sauser, au nom du groupe EAG, rapporte que son groupe s'est réuni le 17 juin.

Nous avons eu entre nos mains un rapport très complet, précis, scientifique et, avec du LED, nous allons éclairer mieux pour un montant inférieur au montant actuel.

Le groupe a néanmoins quelques questions.

Sur le plan, en page 7, on réalise que le chemin en forêt près du tennis sera éclairé alors que, pour l'instant, il ne l'est pas. Nous ne sommes pas persuadés qu'il faille modifier ceci ; peut-être que le Conseil communal nous donnera des explications par rapport à ce choix ?

D'autres communes sont plutôt orientées vers une baisse de lumière, voire même d'arrêter celle-ci la nuit et, dans ce rapport, il nous semble que l'inverse nous est présenté.

Est-ce que ce projet permettra d'éteindre à certains endroits ou certaines parties de rues et laisser par exemple les passages pour piétons et carrefours éclairés ?

Sera-t-il possible par exemple de laisser la H10 et l'avenue Fornachon allumées et les autres rues avec un minimum d'éclairage, sans devoir voter un nouveau rapport, d'où une nouvelle dépense ?

Combien de lampes d'ancienne technologie reste-t-il dans notre stock, car, selon nos souvenirs, le Conseil communal en avait fait un achat important à l'époque ?

Le groupe Ensemble à Gauche, en fonction des réponses du Conseil communal, votera rapport et arrêté.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

J'invite à nouveau le Conseil communal à accorder une importance toute particulière à la mise en lumière de nos bâtiments historiques. Je pense au puits, au Château, au Temple et à certaines rues notre localité.

Je pense qu'on peut faire beaucoup mieux que ce qui est fait actuellement, avec des nouvelles technologies qui consomment peu d'électricité.

Le rapport dit que le Conseil communal va s'y intéresser. Je l'invite à le faire avec beaucoup d'attention.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) intervient à son tour.

Le rapport est excellent mais je suis un peu surpris concernant la fixation des mâts.

Allez-vous mettre une forêt de signalisation, puisque vous n'avez pas la possibilité de le faire sur les mâts ? Actuellement, si vous faites un tour du village, il y a par exemple à la rue du Lac de la signalisation, des miroirs.

Si vous mettez un disque de 60cm de diamètre sur un mât existant, comme il y en a déjà, cela ne va pas changer grand-chose. A moins que vous ne décidiez de mettre une forêt de signalisation.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Tout d'abord le Conseil communal souhaite apporter une clarification à son rapport au sujet de l'interdiction d'ajouter des panneaux de circulation et autre sur les candélabres.

S'il faut absolument éviter de les surcharger, pour des raisons de stabilité, et aussi pour des raisons esthétiques, il faut néanmoins une zone de tolérance pour apposer un panneau du type "perte de priorité" ou un petit panneau indicateur. Il est cependant impératif, si nous voulons ajouter des éléments sur les candélabres, de demander l'autorisation du responsable de l'installation pour toute pose de panneau ou analogue. Cette approche pragmatique sera donc appliquée dans le cadre des travaux et du budget proposé.

J'ajoute encore que, pour certains cas, dans une intersection par exemple, si nous prévoyons déjà de poser plusieurs panneaux, il faut dimensionner le socle et le candélabre. Cela reste possible.

Quant à la question posée ce soir sur la gestion individuelle et à distance, ce sont des éléments qui ne sont pas prévus d'être réalisés actuellement. Nous avons à ce jour des interfaces digitales sur chaque luminaire. Cela permet de piloter par rapport à des modules qui sont sur place.

Une mise en réseau pourra se faire dans l'avenir.

Il y a aussi la question de l'extension nocturne. Une motion est également en cours. Actuellement l'approche proposée est d'éclairer "juste", d'éviter de trop éclairer la nuit. Le Conseil communal estime qu'il est actuellement un peu prématûr d'inclure directement une extension nocturne à grande échelle. Cela sera possible, de manière plus ou moins directe, de piloter l'abaissement de l'éclairage, ou l'extension, mais cela fera l'objet d'un rapport par la suite.

Concernant la mise en lumière des bâtiments emblématiques de la commune, là aussi, il faudra regarder cela, mais très volontiers, dans le budget de l'entretien de l'éclairage public.

Madame Patricia Sörensen (EAG) rappelle la question posée par son groupe concernant l'éclairage vers le tennis.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond que ce point doit être clarifié.

Cela n'est certainement pas notre intention d'éclairer des endroits non éclairés actuellement.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, fait voter le rapport et l'arrêté, la parole n'étant plus demandée.

Le rapport est accepté par 36 voix à l'unanimité.
L'arrêté est accepté par 36 voix à l'unanimité.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, remercie l'assemblée pour sa confiance.

7) COMPTES 2018

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, signale que cette dernière s'est réunie le 20 juin dernier pour se prononcer sur les comptes 2018.

La discussion fut animée. Nous souhaitons relever ici plusieurs points, afin que le Conseil général puisse se rendre compte de l'ampleur de cette discussion :

- Comme c'est relevé dans le rapport de l'organe de révision, le système de contrôle interne (SCI) de l'administration communale n'est pas encore implémenté dans tous les domaines importants. Toutefois, nous prenons acte que le système est en voie de conclusion. Il n'a pas encore pu être finalisé suite à l'engagement de nouveaux collaborateurs. Nous nous réjouissons d'apprendre que, lors de la prochaine séance du Conseil général, il est prévu de présenter le SCI.
- En ce qui concerne le rapport de l'éorén, nous sommes informés que cette dernière a manifesté son besoin de place afin de tenir compte de la logique de réunir les élèves par cycles. Le problème n'est pas lié à la situation du nombre de classes aux Guches, même si les locaux disponibles sont serrés.
- Nous prenons acte que les comptes du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois n'ont pas été contrôlés, étant donné que plusieurs irrégularités de la gestion financière ont été constatées. La révision aura lieu en automne 2019.
- La commission constate avec étonnement que l'impôt perçu sur un bénéfice de 23'417 millions de francs des personnes morales est uniquement de CHF 419'671.00, ce qui correspond à un taux de 1.8%. Il s'agit de chiffres fournis par le service de statistique et une partie n'est pas imposable. Le taux a priori faible s'explique principalement par deux raisons :
 - Le bénéfice de plusieurs sociétés est composé de dividendes pour lesquels s'applique une réduction pour participations.

- Il y a des sociétés qui ont un statut holding, dont l'activité consiste à gérer des participations, donc le bénéfice n'est pas imposé.
- En regardant les principaux cas concernés, le Service des contributions nous informe que c'est près de 8.1 millions de francs de bénéfices qui ne sont pas imposés car ils proviennent de dividendes. Si on retranche ce montant du bénéfice de 23.4 millions de francs, on obtient un bénéfice réellement imposé de 15.6 millions de francs. Il faut également tenir compte que le 30% de l'impôt sur les personnes morales est viré au fonds cantonal des personnes morales (qui est par la suite redistribué aux communes en fonction du nombre d'emplois et du nombre d'habitants).
- La commission demande le contenu détaillé du compte "projet fusion Neuchâtel-ouest". Tout en soulignant le caractère inhabituel d'une telle demande, le détail du compte est communiqué à la commission.
- Quant à l'assainissement du stand de tir, la Confédération a prolongé le délai qui permet la demande d'une subvention. Toutefois, il est souligné que le montant disponible n'est pas très élevé.
- Il est constaté que tous les parents ne sont pas informés que la Commune participe financièrement à l'achat d'abonnements pour les transports publics pour les jeunes. Une fois de plus, il est proposé d'améliorer la communication pour mieux atteindre la population concernée.
- En vue du bon résultat 2018, il est proposé d'octroyer des avantages lors de l'achat d'un vélo électrique ou d'élargir les critères pour obtenir des bons pour les abonnements des transports publics, de 20 à 25 ans, analogue à ce qui se fait à la Ville de Neuchâtel. La commission a mandaté le Conseil communal pour approfondir cette question et établir une projection chiffrée.
- Le nombre d'indicateurs financiers figurant dans les annexes paraît élevé. Toutefois, il est précisé que, selon le règlement communal, les indicateurs financiers se basent sur les comptes alors que les indicateurs financiers harmonisés au niveau fédéral se basent sur le budget et sont fournis automatiquement par le logiciel du MCH2, conformément au règlement de la LFinEC.
- Un tableau des amortissements serait souhaitable. En effet, chaque investissement induit une double charge pour le budget de la commune : d'une part, un montant d'amortissement et, d'autre part, un montant d'intérêts de la dette. À la fin de la période d'amortissement, ces montants disparaissent du budget et des comptes de la commune. Comme ces sommes peuvent être conséquentes, il nous semblerait que, pour la planification et en vue d'investissements à venir, il serait utile de disposer d'un tableau

synoptique présentant tous les amortissements en cours avec les sommes de chacun. La mise à jour d'un tel tableau représente un travail très faible, mais apporterait une très bonne vision des charges liées aux investissements dans le budget total de la commune. Le Conseil communal retient la demande, tout en soulignant que le système est très rigide. Nonobstant, le Conseil communal est en train de voir avec le SIEN si le système permet de le faire. Il est également souligné que les nouvelles demandes de crédits tiendront compte de ce suivi.

La commission propose à l'unanimité d'accepter les comptes 2018 et elle remercie le Conseil communal et l'administration pour le travail accompli.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, prend la parole.

Notre groupe a lu les comptes 2018 avec minutie. Il est toujours plaisant d'avoir des comptes bénéficiaires, alors que le budget prévoyait un déficit important. Surtout que cette différence importante découle d'une réforme cantonale de la sécurité sociale et une recette des impôts plus importante que prévue, ce qui ne pouvait être anticipé par le budget de la commune.

Nous aimerais aussi relever que la commune a enfin pris des mesures pour investir dans ses infrastructures vétustes. Les projets ont d'ailleurs été soutenus par le Conseil général.

Mais, notre groupe aimeraient aussi voir passer des investissements dans de nouvelles infrastructures.

Nous avons pu voir ou entendre que le réaménagement de la place de la Fontaine prend gentiment forme. Par contre, nous n'avons aucune nouvelle des salles de gymnastique et du projet des Chapons.

Le Conseil communal avait la bonne habitude de nous donner, de manière régulière, l'avancement du projet. Nous aurions voulu savoir où il en était.

Le groupe Vert'libéral remercie le Conseil communal et ses services pour ces comptes clairs et bien présentés. Surtout que, maintenant, le transfert sur le MCH2 étant fini, nous pouvons avoir un comparatif.

Nous espérons que la commune saisira l'assouplissement du frein à l'endettement de la LFinEC, voté tout récemment au Grand Conseil, pour investir davantage. D'autant plus que nos comptes sont bons depuis plusieurs années.

Pour conclure, le groupe Vert'libéral soutiendra ces comptes 2018 à l'unanimité.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, donne lecture de son rapport.

Les comptes de cette année 2018 bouclent avec un joli bénéfice, cela est toujours réjouissant, mais nous constatons que, si les investissements ont été supérieurs à ceux réalisés ces dernières années, ils ont consisté plus souvent en réparations qu'en investissements pour le futur. L'effort d'investissements reste faible.

A notre grand étonnement, on ne parle pas de la fusion, ni de la votation du 25 novembre dans les rapports du Conseil communal. Pourtant, et jusqu'à preuve du contraire, la fusion prendra effet au 1^{er} janvier 2021, c'est-à-dire demain.

Comme nous l'avions déjà noté auparavant, et dans cette perspective, nous souhaitons que l'action du Conseil communal soit dite/écrite par le Conseil communal lui-même et que celui-ci nous livre ses analyses quant à la situation présente et future.

Dans les remarques préliminaires, en page 2, nous constatons que nous réalisons de grosses économies dans la formation et la sécurité sociale, mais ce sont des domaines dont nous n'avons pas la maîtrise, les charges étant imposées par l'Etat.

Le produit des impôts des personnes morales et physiques est en baisse. Quelles raisons peut-on invoquer et quelle analyse le Conseil communal en fait-il, en dehors de la bascule d'un point d'impôt ? La commune perd-elle en attractivité ? Des entreprises sont-elles parties ?

A la fin du rapport de l'organe de révision, nous apprenons que le système de contrôle interne de la Commune ne correspond pas à la loi suisse. Le Conseil communal peut-il nous en dire plus ce soir ? Ce service a-t-il été mis en place depuis lors, ou est-il en voie de l'être ?

En page 20 du rapport sur l'Enseignement, il est écrit (point 2.1 Devoirs surveillés) que les personnes bénévoles reçoivent un "petit défraiement" à l'heure de CHF 25.00. CHF 25.00 de l'heure, c'est plus que le salaire minimum dans le canton de Neuchâtel ! Je ne pense pas qu'on puisse le qualifier de "petit" défraiement !

Dans le chapitre des sports, a-t-on des nouvelles quant à la gestion financière problématique du syndicat de l'anneau d'athlétisme ?

Bravo à la commission intercommunale de la Jeunesse qui a réalisé un accueil de qualité et très apprécié des nouveaux citoyens.

Au chapitre Formation, le rapport du Directeur Enzo Offredi nous rappelle que le manque de salles de sports est lancinant ! A la page 51, point 3 du rapport de l'Urbanisme, on nous annonce que le cahier des charges du secteur des Châpons devrait être finalisé début 2019. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Travaux publics, page 50 : la modernisation bienvenue de la déchetterie des Placeules, qui est visuellement une réussite, a-t-elle donné des résultats positifs ?

Services industriels : le téléréseau a perdu 20% d'abonnés en 6 ans, soit 3% par année ! A-t-on une idée de la raison de cette désaffection ? Peut-on y remédier ?

En conclusion, les membres du groupe EAG, en fonction des réponses apportées à leurs questions lors de l'examen des rapports et des pages chiffrées, acceptera ou non les comptes 2018, ou s'abstiendra.

Monsieur Patrick Arranger, au nom du groupe PLR, rapporte que ce dernier s'est réuni en date du 17 juin 2019 afin de passer en revue les comptes 2018.

Grâce à un excédent des charges/revenus bénéficiaire de CHF 1'142'379,55, nous avons dépassé de CHF 1'800'710.55 l'objectif budgétaire qui devait être déficitaire à raison de CHF 658'331.00.

Nous relevons à nouveau que Peseux aligne des résultats positifs depuis plusieurs années, ce qui est plutôt réjouissant. Nous sommes convaincus que l'ensemble du personnel de la Commune a joué un rôle important dans la réussite de ce résultat et nous profitons pour remercier tout un chacun pour le travail et les efforts auxquels ils ont consenti durant cette année compliquée.

Les efforts sont aussi à créditer à la population subieuse qui contribue au bilan financier positif en payant des impôts parfois durs à supporter dans notre canton.

C'est pour cette raison que le PLR entend proposer de réduire, dans les meilleurs délais, le taux d'imposition de 2 points.

Pour rappel, un point équivaut à environ CHF 170'000.00 par année à Peseux.

Nous espérons que cette baisse aura un effet de levier qui contribuera à redonner confiance dans un système politique qui se veut aussi être donneur et pas seulement preneur, à fidéliser et soulager les habitants dans notre commune et à remercier les habitants pour leurs efforts.

Au terme de cette séance, les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Nous remercions le Conseil communal pour la bonne gestion des comptes et le travail effectué. L'arrêté est également accepté à l'unanimité des membres présents.

Le groupe PLR vous recommande de faire de même.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Je reprends tout d'abord les points évoqués par Madame Sörensen.

Différence entre le budget et les comptes

Il y avait un budget négatif, donc un excédent de CHF 600'000.00, puis après un excédent de revenus de plus d'un million de francs.

A ce sujet, vous pouvez prendre les pages 1 et 2, blanches, compte de résultats, juste avant les comptes. Ces dernières vous donnent un aperçu, par groupes, sur la raison pour laquelle il y a autant de fluctuations. Vous pouvez constater, si vous additionnez certaines fluctuations comme santé, trafic, économie publique, voire même finance et impôts, que ce sont des postes qui sont très difficiles à budgéter.

Nous étions très prudents puisqu'en 2017 il y a eu une augmentation avec la facture sociale ; nous pouvions nous attendre également à une augmentation en continu. Cela n'a pas été le cas d'ailleurs. On voit qu'il y a eu une diminution.

C'est donc très difficile pour nous de maîtriser le flux.

Chapons

Nous ne sommes pas revenus vers vous, car il y a eu une longue pause. Pour rappel, les trois prestataires sont la Migros, Cap 2000 et la Commune de Peseux. La Migros a refusé de signer le cahier des charges. Elle reste sur ses acquis.

Nous avons néanmoins envoyé le cahier des charges signé par Cap 2000 et nous-mêmes au SAT. Ce dernier doit l'approuver pour que l'on puisse passer à l'étape supérieure qui serait d'établir un plan directeur sectoriel. Une partie est déjà en discussion, soit la H10, les rues du Lac et Jämes-Paris et toute la partie commerciale.

Concernant la Migros, c'est une grande inconnue. Elle n'a pas le même rythme que nous. Elle a un investissement futur de 8 à 10 ans et pour elle, c'est clair, ce qui est important ce sont les voitures, rien d'autre ! Et pour nous, c'est le contraire !

Nous devons trouver un consensus. J'ai expliqué à la Migros que ce positionnement était dommage car le plan d'aménagement est en train de se faire. Si la Migros ne monte pas maintenant dans le train, cela peut porter préjudice dans le futur. La Migros a des excellents connasseurs qui pensent que dans 10 ans tout peut être changé. La Migros joue bien sûr avec le temps et non pas avec l'intérêt public.

Par contre, Cap 2000 a clairement un magnifique projet qu'il souhaite réaliser d'ici 2 à 3 ans.

C'est aussi clair, fusion ou pas fusion, nous devons avancer sur ce projet de Cap2000.

Investissements

Je vous informe que nous sommes actuellement liés pour 2018, 2019 et 2020. C'est-à-dire que, quand il y a eu la votation en 2018, un fascicule a été joint au matériel de vote, lequel déterminait clairement les futurs investissements des quatre communes. Nous sommes donc liés aujourd'hui à ce plan d'investissement. Si nous voulons faire une exception ou investir autrement, il nous faudra l'accord des trois autres communes, en plus de l'accord du Conseil général.

Remarque sur la page 2, comptes de fonctionnement et des investissements

Les charges sont effectivement imposées par l'Etat. Puis, pour la police, comme l'année dernière, nous ne recevons plus de facture, mais il y a un taux d'impôt que nous versons. Il y a là aussi une augmentation car le point d'impôt aujourd'hui représente environ CHF 170'000.00.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole concernant le chapitre du téléréseau.

Effectivement, nous savons pertinemment que le nombre d'abonnés diminue de manière régulière. Nous sommes exposés à un combat de géants dans le domaine des télécommunications. De grands moyens sont mis en œuvre par ces géants dans la publicité et dans la chasse aux abonnés.

Nous pouvons quand même relever que les recettes liées au téléréseau restent relativement satisfaisantes car la perte des abonnés pour la télévision seulement est compensée, en partie, par les recettes liées aux installations pour l'internet.

On ne peut que répéter quand même que le téléréseau, le câble coaxial, reste une façon extrêmement attractive d'accéder à l'internet. Cela défie toute concurrence. Les gens n'en sont souvent pas assez conscients. Nous faisons de la publicité régulièrement par le tout ménage, voire avec Vidéo2000 pour en faire un peu plus. Les moyens sont toutefois limités et nous ne sommes pas la seule commune où cela se passe.

Il est à relever quand même que le tarif pour le téléréseau de CHF 15.00 par mois est extrêmement attractif. Il faut néanmoins, à terme, se faire à l'idée de converger fatidiquement avec ce qui se passe ailleurs. Il faut aussi assurer les moyens d'investir pour l'avenir.

Madame Nicole Mühlthaler, Conseillère communale, intervient concernant le syndicat de l'anneau d'athlétisme.

Effectivement, les comptes n'ont pas pu être contrôlés suite à plusieurs irrégularités.

Il y a une séance de comité demain, j'en saurai alors plus, mais je crois que cela va dans le bon sens.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, répond suite au rapport du groupe EAG, concernant les Travaux publics, page 50, écopoint des Placeules.

Effectivement, c'est une réussite et le bilan est assez bon jusqu'à présent. Les containers installés sont les mêmes qu'à Neuchâtel. Nous avons néanmoins constaté des dépôts de sacs hors normes. Dernièrement, nous en avons ouvert un et avons pu retrouver le propriétaire qui a été amendé.

Avant de changer les autres écopoints, nous attendons des offres de Vadec. Nous avons aussi demandé des offres à Svedel qui est assez gourmand. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des chiffres.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) prend la parole.

Je trouve cet écopoint très bien. Néanmoins, à ce sujet, j'ai reçu quelques plaintes de voisins par rapport au bruit généré. Les containers à bouteilles ne sont pas mieux insonorisés que les précédents et, d'autre part, les camions viennent vidanger beaucoup plus souvent qu'avant. Je relaie cette information et peut-être que ces éléments peuvent être pris en compte pour les autres écopoints.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, répond.

Effectivement, les camions passent plus souvent vider ces containers. Mais, comme on le dit, on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs !

Le bilan écologique est quand même meilleur. Quant au bruit, il y a des heures à respecter pour déposer les bouteilles.

Des containers insonorisés ? Je pense que dans toute la Suisse, il n'y en a pas ! C'est uniquement une question de responsabilité de la part des citoyens de jeter des bouteilles aux heures admises.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) intervient par rapport à la Migros.

Je crois que la Commune a quand même des arguments pour se défendre. Le parking de la Migros est déjà limite. Il n'est pas en conformité et il y a quatre points d'alignement qui ne jouent pas.

Il faudrait prendre tous ces éléments et discuter ouvertement.

Madame Marie-Claire Zimmerli (PLR) reprend le sujet de la rue des Placeules et de l'écopoint.

Je trouve cela parfait. J'ai moi aussi eu quelques remarques de personnes venant rendre visite aux résidents de la Pesolière. Malheureusement, en-face des containers a été placée une petite zone de verdure. Or, lorsque le camion vient vider les containers, il en a en tout cas pour 10 minutes, et il n'est plus possible de passer en voiture. Si la zone de verdure avait été posée un peu plus loin, cela irait. Cela peut être gênant pour une ambulance.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) prend la parole.

J'habite ce quartier et je félicite le Conseil communal. Cette zone de verdure, c'est magnifique. Quant aux automobilistes, ils doivent respecter celui qui travaille ! A un moment, il faut arrêter !

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond, mais pas à titre de membre de l'Exécutif.

J'ai un bureau à Neuchâtel, rue des Moulins, avec des containers de ce type sous mes bureaux. J'ai dû attendre une heure avant-hier, j'avais un rendez-vous. Alors que faire, on s'énerve ou pas ? On ne peut pas satisfaire tout le monde.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, ajoute un point.

J'ai également mon bureau à Neuchâtel, à la rue du Concert. Quand le camion vient vider les quatre containers enterrés, les voitures attendent derrière, c'est comme ça.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, intervient concernant les devoirs surveillés.

J'aimerais surtout exprimer mon appréciation pour les personnes qui s'en occupent. C'est une équipe très motivée qui fait un très bon travail. Quant au salaire, tout est relatif. Effectivement le tarif est au-dessus du salaire minimum, peut-être en-dessous d'autres salaires dans d'autres professions, mais je suis d'accord que le langage utilisé est malheureux et nous allons le corriger.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, intervient.

Tout d'abord, sur ce même sujet, je vous informe que le Conseil communal a aussi le même tarif, CHF 25.00 de l'heure.

Puis, concernant le système de contrôle interne, il est en aboutissement. Il nous manque la dernière mutation de personnel et nous serons prêts. Nous le présenterons en premier lieu à la commission financière.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) prend la parole concernant la rue des Placeules.

Actuellement, les lignes de parage n'ont pas encore été posées. Sur certains côtés de la rue, c'est un peu compliqué pour un piéton de rester sur le trottoir. Je voulais savoir ce qui était prévu comme places de parc.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, répond.

Cela sera fait dans les 10 jours. Ce seront des parcages longitudinaux, comme précédemment, mais en zone bleue.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, complète.

Nous avons mandaté une entreprise pour aménager la rue, ainsi que la partie avec mobilité douce avec des plantes. Cela devrait être fait d'ici les deux premières semaines de juillet.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, passe à l'étude des comptes et rapports.

Table des matières, 1 page jaune

Rapport du Conseil communal, pages blanches 1 à 4

Rapport de l'organe de révision, pages blanches 1 et 2

L'arrêté sera repris à la fin de l'étude des comptes.

Comptes communaux

Bilan condensé, 1 page jaune

Bilan détaillé, pages jaunes 1 à 6

Comptes de résultats condensés, 1 page blanche

Classification fonctionnelle du compte de fonctionnement (résumé), 1 page blanche

Classification par nature du compte de fonctionnement, pages bleues 1 à 4

Plan Comptable, pages jaunes 1 et 2

Etude des comptes chiffrés par chapitre, pages blanches

0. Administration générale, pages 1 à 4

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, a une question concernant le compte 02200.31300.39, commentaires de la page 2.

Mon premier sujet d'étonnement concerne la fin du commentaire "(...) soutien Comités fusion.". Comités est écrit avec un "s" à la fin ; or le comité pro-fusion avait refusé le montant de CHF 5'000.00. Je ne vois pas donc à quel autre comité cela pourrait avoir été versé.

Deuxième sujet d'étonnement : début décembre 2018, le Conseil communal a affirmé qu'aucune somme n'avait été versée à qui que ce soit pour le soutien à la fusion. Nous avons posé la question à nos représentants à la commission financière qui n'ont pas pu nous répondre, étant, nous ont-ils affirmé, astreints à un devoir de confidentialité.

Après avoir vainement cherché dans le règlement général, nous n'avons pas trouvé d'article ayant trait à un devoir de ce genre par rapport à la question que nous posons. Le Conseil communal peut-il nous dire sur quel règlement il s'appuie pour exiger le silence ?

Nous souhaitons savoir, par conséquent, quand le Conseil communal a décidé de verser cet argent au comité anti-fusion et à quelle date cela a-t-il été effectivement versé. Pour quelle raison cela a-t-il été fait après la votation de novembre ?

Nous nous posons cette question car le comité anti-fusion a récemment annoncé qu'il avait en caisse pour financer son recours une somme de CHF 5'000.00. Nous sommes ainsi en droit de nous demander si l'argent versé par la Commune n'a pas été utilisé à cette fin. Le Conseil communal peut-il nous assurer que ce n'est pas le cas ? Le groupe EAG n'aimerait pas que cette façon de procéder tombe sous le coup l'article 314 du Code pénal, gestion déloyale des deniers publics. Nous aimerions être rassurés à ce sujet.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Le Conseil communal a versé ces contributions, comme cela était prévu en 2016, aux deux groupes (pro- et anti-fusion). En 2018, il y avait aussi deux groupes. Cela répond à votre question concernant le pluriel du terme "comités".

Le Conseil communal ne prend pas position pour l'un ou l'autre groupe. Nous avons maintenu, en 2018, le même principe que lors de la votation de 2016.

Le Canton avait annoncé son soutien en cas de fusion en 2016 pour un montant de 5,8 millions de francs. Quand la fusion n'a pas abouti, et cela a été protocolé, le Canton a annoncé qu'il n'apporterait plus son soutien à une deuxième votation. Pourtant, le Canton a quand même, une deuxième fois, maintenu son soutien pour 5,8 millions de francs.

Nous avons donc maintenu les mêmes principes de la première votation à la deuxième votation.

Madame Patricia Sörensen (EAG) prend la parole.

Je n'ai pas de problème avec le versement des CHF 5'000.00. Pour moi, c'est une question de timing. Pourquoi cela a-t-il été fait après ?

A quoi ont-été utilisés ces CHF 5'000.00 ? Cela serait gênant que cette somme ait été utilisée pour financer le recours.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, demande une précision.

Si vous n'avez pas de problème avec le versement de ces CHF 5'000.00, alors je ne comprends pas.

Madame Patricia Sörensen (EAG) explique.

Le recours contre la fusion a été déposé par trois citoyens, appuyés par une association "J'aime Peseux", contre le Conseil communal.

Ce serait quand même gênant que le Conseil communal finance un recours déposé contre lui !

Si l'argent avait été versé par exemple début novembre 2018, cela ne nous gênerait pas, mais après...

Monsieur Eric Augsburger (EAG) appuie cette demande.

Les deux questions sont les suivantes :

1. J'imagine que cela a dû être protocolé dans un procès-verbal du Conseil communal : à quelle date le Conseil communal a-t-il décidé de verser le montant de CHF 5'000.00 aux opposants à la fusion ?
2. A quelle date l'argent a-t-il été envoyé au comité anti-fusion ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Je n'ai pas le procès-verbal avec moi, mais nous avons décidé de verser cet argent, après avoir pris connaissance du résultat de la votation, au début du mois de décembre. Le versement a été fait juste avant Noël.

Monsieur Eric Augsburger (EAG) reprend.

Vous nous permettrez, Monsieur le Président, de nous étonner, et je pense que cela étonnera quand même beaucoup de gens dans cette salle.

Comment se fait-il que l'on verse de l'argent, en vue d'une campagne de vote, après le vote ? C'est quand même assez troublant : vous le concéderiez volontiers, Messieurs les Conseiller communaux et Madame la Conseillère communale, que cela peut très bien tomber sous le coup de l'article 314 du Code pénal.

A moins que vous demandiez au comité anti-fusion de rétrocéder ce montant qui, de manière évidente, a servi, ou servira à financer ce recours.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Je dois regarder précisément quand la décision a été prise.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, complète.

J'aimerais cadrer le concept que nous avons vécu en novembre et en décembre 2018.

Un comité "J'aime Peseux" a été créé. Puis il y a eu cette discussion de verser ou de ne pas verser ces montants de 2x CHF 5'000.00. Le Conseil communal, sur la base de cette discussion, a retenu le montant car il aurait dû être versé avant.

Le comité pro-fusion n'en voulant pas, le Conseil communal devait y réfléchir et avait demandé un avis de droit pour ces CHF 5'000.00. C'est la raison pour laquelle ils ont été versés après.

Si les pro-fusion avaient accepté ce montant, il aurait été versé.

C'est seulement à cause des discussions que nous avons eues au sein du Conseil communal, de procéder ou pas au versement, que ce dernier a été retardé.

La discussion étant close, Monsieur Roger Mühlethaler, Président, poursuit l'énumération.

1. **Ordre et Sécurité publique**, pages 5 à 6
2. **Formation**, pages 7 à 10
3. **Culture, Sports, Loisirs et Eglises**, pages 11 à 14
4. **Santé**, page 15
5. **Sécurité sociale**, pages 16 à 18

6. **Trafic**, pages 19 à 20
7. **Protection, Environnement & Aménagement**, pages 21 à 24
8. **Economie publique**, pages 25 à 28
9. **Finances, Impôts**, pages 29 à 31

Etude des Rapports, pages jaunes

- Administration**, pages 1 à 14
- Police**, pages 15 à 17
- Enseignement**, pages 18 à 26
- Sports-Culture-Loisirs**, pages 27 à 32
- Commission intercommunale de la Jeunesse**, page 33
- Commission SCL**, pages 34 à 35
- Santé et action sociale**, pages 36 à 46
- Travaux publics**, pages 47 à 50
- Urbanisme-Mobilité**, pages 51 à 54
- Forêts et Domaines**, page 55 à 56
- Services industriels**, pages 57 à 63
- Bâtiments**, pages 64 à 68
- Impôts**, pages 69 à 72
- Commission de police du feu**, page 73
- Commission de salubrité**, page 74

Annexes aux comptes, pages blanches

- 6.0 **Tableau des flux de trésorerie**, 1 page
- 7.1 **Principes comptables**, pages 1 à 3
- 7.2 **Etat du capital propre**, pages 1 à 2

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) prend la parole, concernant la première page, Etat du capital propre, compte 2910000.

Il y a cette fameuse réserve pour places de parc. J'ai mentionné cela dans la discussion que nous avons eue avec la commission financière.

Il existe donc une réserve, mais visiblement nous ne pouvons pas l'utiliser. Alors que pouvons-nous en faire ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Tous les fonds sous ce chapitre concerné ont besoin d'un règlement.

Deuxièmement, le Conseil communal a pris acte d'un projet de parking souterrain. Pour l'instant c'est encore trop tôt, mais ce fonds pourrait par exemple idéalement le financer.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, complète.

Cette réserve couvre la création de nouvelles places de parc.

Dans le rapport qui vous a été présenté ce soir, il n'y a pas de construction de nouvelles places de parc. Par contre, dans un projet futur pour lequel nous reviendrons vers vous, il y a ce parking souterrain qui pourrait être construit et nous pourrions alors puiser dans cette réserve.

La discussion étant close, Monsieur Roger Mühlethaler, Président, poursuit l'énumération.

7.3 Etat du capital tiers, 1 page

7.4 Tableau des provisions, 1 page

7.5 Tableau des garanties et cautionnements, 1 page

7.6 Tableau des immobilisations Patrimoine Administratif et Patrimoine Financier, pages 1 à 4

Informations supplémentaires

9.0 Indicateurs financiers - Taux d'endettement basé sur le Règlement Communal sur les Finances RCF, 1 page blanche

9.1 Indicateurs financiers - Taux d'endettement harmonisé au niveau fédéral, pages blanches 1 à 3

9.2 Equilibre budgétaire, 1 page blanche

9.3 Plan financier et des tâches 2020 - 2022, 1 page blanche

10.0 Récapitulation des comptes des investissements du Patrimoine Administratif et Patrimoine Financier, pages vertes 1 et 2

Classification fonctionnelle des dépenses et recettes du compte d'investissement, pages vertes 1 à 3

Rapport du Fonds Fornachon, 1 page bleue

Compte de fonctionnement du Fonds Fornachon, 1 page bleue

Rapport du Centre de distribution du gaz (CDG), pages vertes 1 et 2

CDG - Comptes de bilan et de fonctionnement du Centre de distribution du gaz,
pages vertes 1 à 4

CDG - Tableau comparatif du compte de profits et pertes, des années 2014 à 2018, 1 page verte.

CDG - Tableau comparatif :

- des prix d'achat, vente et revient ;
- de la répartition aux communes en % des ventes en kWh (consommation) ;
- des ventes & achats de gaz en kWh

pour les années 2014 à 2018, 1 page verte.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, passe maintenant à l'arrêté figurant après le rapport de l'organe de révision.

Arrêté, 1 page blanche

Sans autre question ou remarque, Monsieur Roger Mühlethaler, Président fait maintenant voter le rapport et les comptes, puis l'arrêté.

Le rapport et les comptes sont acceptés par 29 voix.
L'arrêté est accepté par 29 voix.

8) NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Nomination d'un Deuxième Scrutateur

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Madame Evelyne Rouvinez.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, pour ce même poste, propose Monsieur Patrick Auderset.

Madame Patricia Sörensen (EAG) trouve qu'il serait bien de savoir quel poste revient à qui.

Monsieur Pierre Fahrni (PVL) prend la parole.

Je vous rappelle la situation de l'année dernière où le groupe PVL a dû proposer un questeur pour éviter que les deux questeurs soient issus du même groupe, pour respecter la répartition.

Effectivement, ce soir, si l'ensemble de cette assemblée accepte de poursuivre l'expérience avec deux PVL pour une année encore, car ce sera un PVL qui va prendre la présidence mais qui sortira dans une année, ce sera au détriment de l'un ou l'autre des deux autres groupes.

Madame Patricia Sörensen (EAG) intervient.

Cette année c'est Ensemble à Gauche qui a fait un cadeau au PVL, alors cela peut être cette fois le PLR.

Monsieur Alain Sommer (PLR) répond.

Nous ne parlons pas de cadeau. C'est la suite logique : un PLR sort, un PLR rentre.

Madame Patricia Sörensen (EAG) répond que l'année dernière ce n'était pas logique.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, demande si chacun des deux groupes maintient son candidat.

Comme il est répondu par l'affirmative, il propose de passer au vote à bulletins secrets.

Il suspend dès lors la séance pour 5 minutes, le temps de préparer le matériel (il est 21h15).

Reprise de la séance.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, prend la parole.

Puisque nous sommes pour la paix des ménages, nous vous proposons que Monsieur Yves Moosmann sorte de la course du Bureau. Il y aura comme cela deux places de libre, ce qui permettra à chacun des partis, à gauche et à droite, de prendre les deux places vacantes.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, demande alors qui est premier scrutateur, qui est deuxième scrutateur.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, répond que, dans ce cas, le premier questeur devrait être un PLR, sinon il y aurait deux EAG de suite.

En suivant la logique, Monsieur Valladares devient Secrétaire-Adjoint, le premier questeur doit donc être un PLR.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, demande alors la nomination d'un deuxième scrutateur.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Madame Evelyne Rouvinez.

Sans autre proposition, Madame Evelyne Rouvinez (EAG) est élue Deuxième Scrutatrice.

Nomination d'un Premier Scrutateur

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Patrick Auderset.

Sans autre proposition, Monsieur Patrick Auderset (PLR) est élu Premier Scrutateur

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, précise que, Monsieur Patrick Auderset étant absent ce soir, ce sera Madame Malika Khan qui officiera pour la fin de la séance.

Nomination d'un Secrétaire-adjoint

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Alex Valladares Yepez.

Sans autre proposition, Monsieur Alex Valladares Yepez (EAG) est élu Secrétaire-adjoint.

Nomination d'un Secrétaire

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Michele Barone.

Sans autre proposition, Monsieur Michele Barone (PLR) est élu Secrétaire.

Nomination d'un Deuxième Vice-Président

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Pierre Alain Heubi.

Sans autre proposition, Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) est élu Deuxième Vice-Président.

Nomination d'un Premier Vice-Président

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur François Ducommun.

Sans autre proposition, Monsieur François Ducommun (PLR) est élu Premier Vice-Président.

Nomination d'un Président

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, propose Monsieur Dominik Schneuwly.

Sans autre proposition, Monsieur Dominik Schneuwly (PVL) est élu Président.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président sortant, prend la parole.

L'ordre du jour de cette séance étant particulièrement chargé et l'heure avançant, permettez-moi de ne pas évoquer, comme cela était de tradition par le passé, les activités déployées par le Conseil général tout au long de l'année législative écoulée.

C'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous en cette dernière séance de ma présidence.

Je souhaite vous exprimer mes plus vifs remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la tête de cet hémicycle pendant une année. Un grand merci également à mon parti politique qui m'a amené à cette haute fonction.

En accédant à votre présidence, cela m'a permis d'avoir eu le privilège de pouvoir participer à quelques représentations, de découvrir une face beaucoup plus reluisante de notre société. Je vous en suis très reconnaissant.

Je pense en particulier à la soirée des mérites sportifs et culturels où j'ai pu découvrir les nombreuses sociétés locales qui œuvrent au sein de notre village et qui, par l'engagement de leurs membres et surtout entraîneurs depuis plusieurs décennies, permettent à de nombreux enfants et jeunes adultes de s'épanouir

dans des activités fort différentes, mais ô combien valorisantes pour eux.

Il m'a été très agréable, je dirais même réconfortant, d'avoir pu constater que, si malheureusement une très petite minorité de jeunes sont réfractaires à nos modes de vie et posent par leurs incivilités des problèmes aux autorités et aux citoyens, une très large majorité a su trouver ses marques dans une société qui n'est certes pas toujours facile à vivre, encadrée par des personnes qui ne comptent pas leurs heures en leur faveur.

Par transposition, notre système de milice politique ressemble à celui de nos sociétés locales. Par nos attitudes, avis, disponibilité, engagements, libertés, participations et protestations.

S'il est légitime que chaque parti ou groupement défende ses idées, nous ne devons jamais oublier que nous sommes au service de la collectivité et que notre objectif doit être de trouver, dans un contexte politique pour le moins compliqué, les meilleures solutions pour le bien de notre commune et de ses habitants.

Certes, il est indéniable que nos séances sont plus "politisées" par rapport aux législatures précédentes mais, à une ou deux exceptions près, les débats sont toujours restés courtois et constructifs et je m'en réjouis pleinement.

Je ne saurais clore cette année de présidence sans remercier nos conseillers communaux et saluer leur engagement constant.

Je remercie également chaleureusement notre administrateur, Monsieur Thierry Daenzer, Madame Véronique Niedermann, secrétaire aux pv, pour leur excellent travail ainsi que tout le personnel communal pour sa contribution directe ou indirecte à la bonne marche de notre Conseil. Des documents de qualité, des locaux accueillants, c'est appréciable.

Quant à vous, chers collègues du Conseil général, je vous adresse ma sincère reconnaissance pour votre investissement durant cette année particulièrement chahutée par le processus de fusion qui nous fera encore attendre la décision du Tribunal fédéral.

Aujourd'hui, je cède le flambeau à Monsieur Dominik Schneuwly, notre nouveau Président à qui je souhaite bon vent pour ce mandat et espère qu'il trouvera plein de satisfaction à sa nouvelle fonction de premier citoyen.

Si besoin, il faudra qu'il me rappelle lorsque j'aurai peut-être, lors de la prochaine séance du Conseil général, l'automatisme de me diriger vers ma place actuelle, que je suis devenu un conseiller parmi vous.

Je vous souhaite d'ores et déjà un bel été ainsi que de bonnes vacances et souhaite beaucoup de plaisir à mon futur successeur.

(Madame François Ferrai (PLR) s'est excusée et quitte la séance à 21h35).

Monsieur Dominik Schneuwly, Président entrant, prend place.

Permettez-moi tout d'abord de remercier Monsieur Roger Mühlethaler pour son engagement en tant que Président du Conseil général durant l'année écoulée. Roger, tu as su faire preuve de compétence et de bon sens tout au long de ton mandat. Je vais m'efforcer de suivre ton exemple. Que ce modeste présent, en partie fruit du sol et des vignes subiéreuses, soit un symbole de notre gratitude à tous.

Il donne à Monsieur Roger Mühlethaler son cadeau.

C'est un grand honneur pour moi que vous m'ayez fait confiance en me nommant Président du Conseil général ce soir.

Il est de coutume, m'a-t-on dit, que le nouveau Président se présente et dise quelques mots sur son parcours politique. Alors voilà. Je suis arrivé à Peseux avec mon épouse Carmen et notre première fille en 1997, quelques mois avant la naissance de notre cadette. Voir nos enfants grandir m'a donné la motivation pour m'engager en politique, notamment et surtout par souci pour le monde que nous leur laisserons un jour. Et c'est avec mon épouse et quelques parents d'élèves que j'ai rejoint un parti politique, agissant d'abord dans les coulisses du parti, aussi bien au niveau communal, cantonal que fédéral. Les élections communales de 2016 m'ont fait entrer, pour la première fois, dans un législatif. Depuis, j'œuvre avec plaisir et enthousiasme dans notre Conseil général. Et j'ai aussi pris place dans la commission technique et la commission des statuts et des règlements.

Comment se fait-il, peut-on se demander, qu'un Conseiller général si jeune, non par son âge, mais dans sa fonction, soit élu à la présidence sans avoir eu à gravir la fameuse échelle du Bureau, commençant par le rôle de scrutateur, puis de secrétaire-adjoint, et ainsi de suite ? Ceci est une conséquence directe du coup de sac, comme on dit au loto, provoqué par les dernières élections communales. Ces élections ont vu un nouveau parti, mon parti en l'occurrence, entrer dans la danse. Et je crois pouvoir dire, tout en attribuant le mérite à personne d'autre qu'aux électeurs, que cette nouvelle constellation tripartite a non seulement affiné la représentativité de ce parlement, mais a aussi favorisé une atmosphère plus constructive.

En préparant ces quelques mots, je me suis posé une question. Pourquoi donc appelle-t-on le Président du Conseil général aussi le premier citoyen de la commune ? La raison profonde tient à la place du Légitif dans notre système politique suisse. Nous connaissons le système de la démocratie semi-directe, où le peuple se fait représenter par un parlement, mais garde toujours la main par

les droits politiques tels l'initiative et le référendum. Ce sont les citoyennes et citoyens qui sont le souverain. Cette dénomination de "premier citoyen" renvoie donc simplement au rôle du Légitif, du Conseil général en l'occurrence, qui est de représenter le souverain et d'être au service de l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Nous entamons ensemble la troisième période de cette législature. Elle sera marquée par une série de défis. Il y a les défis ordinaires posés par l'évolution ordinaire de notre vie en société. Ils sont nombreux et exigeants, comme on a encore pu le voir ce soir. Puis, il y a le défi extraordinaire de la fusion, ou plus exactement de l'éventualité de la fusion avec les communes de Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche et Valangin. Cette situation exige de la part des autorités exécutives et législatives anticipation, engagement et confiance.

- Anticipation pour faire face aux changements à venir ;
- Engagement pour faire face aux enjeux ;
- Confiance finalement et surtout. Confiance dans nos institutions et procédures démocratiques, qui permettent toujours à la volonté du peuple de s'exprimer, même si cela peut parfois prendre pas mal de temps. Mais surtout confiance dans l'avenir. Dans l'avenir d'un beau village, habité par une population villageoise qui saura, j'en suis convaincu, garder sa belle vitalité, quelle que soit l'organisation institutionnelle communale qui prévaudra en 2021.

Laissez-moi, pour terminer, émettre un souhait. Le souhait que ce Conseil général poursuive sur sa lancée positive entamée depuis le début de cette législature et donne le meilleur de lui-même pour le bien de la population de Peseux.

9) NOMINATION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Commission financière (9 membres)

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Messieurs Jacques Oberli, Michele Barone, Roger Mühlethaler et Patrick Auderset.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, propose Madame Katharina Roth et Monsieur Pierre-Yves Jeannin.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Mesdames Elisabeth Moser et Evelyne Rouvinez et Monsieur Pierre Alain Heubi.

Mesdames Katarina Roth, Elisabeth Moser et Evelyne Rouvinez et Messieurs Pierre-Yves Jeannin, Pierre Alain Heubi, Michele Barone, Roger Mühlethaler, Patrick Auderset et Jacques Oberli, sont élus tacitement membres de la commission financière.

10) MOTION DU GROUPE PVL " POUR DES PANNEAUX SOLAIRES SUR LE TOIT DU COLLEGE DE PAMPLEMOUSSE "

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette motion.

"Le toit du collège de Pamplemousse est bien exposé et en bon état, deux conditions qui sont favorables à la production d'énergie solaire. De nos jours, l'investissement pour une centrale solaire est de l'ordre de CHF 1'500.00 par kW de puissance installée. Vu la surface du toit, une puissance de l'ordre de 100 kW pourrait être installée. L'investissement serait donc de l'ordre de CHF 150'000.00 (ces prix sont basés sur l'exemple de la salle de gym de Corcelles). On peut s'attendre à une production d'environ 100'000 kWh par an, correspondant à une entrée financière de l'ordre de CHF 9'000.00 à CHF 13'000.00 selon le degré d'autoconsommation.

La commune dispose d'un fonds pour soutenir de tels projets ce qui en abaisserait le coût final.

Un tel projet peut être conçu selon trois principes :

- 1. La commune investit et revend son courant ;*
- 2. Notre fournisseur d'électricité investit et revend le courant à un prix favorable à la commune ;*
- 3. Une coopérative solaire est créée (comme à Corcelles) qui revend le courant à la commune à un prix avantageux.*

Dans les trois cas, le projet est relativement simple à concrétiser. Il est rentabilisé après 12 à 18 ans. Il produit l'équivalent de la consommation d'environ 30 ménages. Un tel projet peut être mis sur pied en quelques mois.

Le PVL demande au Conseil communal un rapport permettant de mettre en œuvre rapidement un tel projet, selon l'une des trois variantes esquissées, ou encore selon une autre qui serait jugée plus favorable.

Cet exemple pourra servir de projet pilote en vue d'équiper par la suite d'autres toits des bâtiments communaux.

Pour les Verts-Libéraux de Peseux,

Pierre-Yves Jeannin"

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Le réchauffement climatique rend urgent le tournant énergétique et la réalisation de ce type d'installation y contribue. En plus, les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité. La faisabilité technique d'une installation photovoltaïque sur le collège de Pamplemousse semble être donnée. Parmi les modes de financement proposés, il reste quelques éléments à éclaircir, à savoir pour les variantes commune ou coopérative, l'aspect de l'autoconsommation, laquelle doit être suffisante pour le calcul de rentabilité, ou alors pour la variante de fournisseur d'énergie électrique, les changements probables suite à la fusion des communes. Si la motion est acceptée, le Conseil communal reviendra bien évidemment avec la proposition la plus favorable devant votre Autorité.

Monsieur Michele Barone (PLR) intervient.

Je connais un peu ce système. Je suis moi-même coopérateur d'une coopérative solaire, celle qui exploite les installations sur le Crêt-du-Chêne et sur la salle de gym Juliette, à Corcelles.

Je pense que cela serait intéressant que le Conseil communal regarde leurs chiffres pour savoir comment cela évolue et pour avoir une comparaison.

Si la motion est acceptée, cela permettrait de voir déjà comment cela fonctionne, comment une telle convention a été mise sur pied entre la coopérative, la commune et l'exploitant électrique.

Il y aurait un droit de superficie sur un toit. Peut-être que le Conseil communal pourrait voir si c'est le toit le plus adéquat. Je ne sais pas s'il y en a d'autres dans la commune qui seraient meilleurs.

Je pense que cela pourrait être une bonne solution car c'est la population qui participe directement, volontairement, à investir dans une coopérative. La commune se limiterait en tout cas à certains frais et à la mise à disposition d'un toit par un droit de superficie, telle la variante Crêt-du-Chêne par exemple.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Permettez-moi d'être un peu sceptique quant aux chiffres annoncés par le motionnaire, notamment quand il est annoncé une "production d'environ 100'000 kWh par an".

Nous avions fait une pré-étude en 2017 pour le toit de Pamplemousse où nous avions un chiffre de 60'000 kWh. Donc l'entrée financière entre CHF 9'000.00 et CHF 13'000.00 risque d'être fortement réduite. De plus, quand on dit que le projet est rentabilisé après 12 à 18 ans, si tous ces paramètres sont réduits, les années augmentent.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) intervient.

Je ne vais pas répondre sur les chiffres. Je pense que la proposition qui a été faite de se renseigner sur les toits existants permettra de répondre à cette question.

Monsieur Pierre Fahrni (PVL) ajoute un point.

J'ai entendu les propos du Conseiller communal, Monsieur Rossi. Je fais simplement remarquer que si la puissance estimée ne peut être que de 60'000 kWh, l'investissement sera réduit d'autant. Donc nous retomberons probablement sur nos 12 à 18 ans.

Monsieur Alain Sommer (PLR) intervient à son tour.

Je suis tout à fait favorable à cette motion. J'émets juste un petit doute sur ce bâtiment. Pour rappel, quand on cherchait à faire des salles de classe, les ingénieurs avaient mis en garde quant aux fondations qui n'étaient peut-être pas tout à fait bien dimensionnées pour soutenir la toiture.

Il faudrait faire une vérification.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, déclare que cette demande d'étude sied tout à fait à son groupe qui la soutiendra.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de position, fait voter cette motion.

La motion "Pour des panneaux solaires sur le toit du collège de Pamplemousse" est acceptée, à la majorité, par 35 voix.

11) MOTION DU GROUPE EAG " POUR UN DON DE CHF 5'000.00 EN FAVEUR DES HABITANTS DE DOMBRESSON ET VILLIERS "

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette motion.

"Les inondations qui ont eu lieu, dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 juin 2019, dans la commune de Val-de-Ruz, et plus particulièrement dans les villages de Dombresson et Villiers, ont causé d'importantes pertes matérielles à bon nombre de ses habitants.

Dans un geste de solidarité avec cette commune récemment fusionnée, nous demandons au Conseil communal de débloquer un montant de CHF 5'000.00 au

minimum afin de venir en aide aux personnes qui ont perdu une partie de leurs biens et qui ne seront pas totalement indemnisées par les assurances. Cela nous paraît d'autant plus possible que les comptes de notre commune sont bénéficiaires depuis de nombreuses années.

La somme de CHF 5'000.00 correspond à l'aide que le Conseil communal entendait verser au comité pro-fusion mais que celui-ci avait refusée partant du principe qu'il n'appartenait pas aux contribuables de notre commune de payer une campagne en vue d'une votation.

Pour le groupe Ensemble à Gauche,

Eric Augsburger"

Monsieur Eric Augsburger, au nom du groupe EAG, apporte une remarque.

Une motion est une demande d'étude. Nous espérons quand même que l'étude, si ce soir le Conseil général accepte cette motion, ne durera pas trop longtemps car les habitants concernés ont un urgent besoin de cette aide, comme d'autres de la Chaîne du Bonheur.

Monsieur Michele Barone (PLR) prend la parole.

A titre personnel, je vois d'un bon œil l'idée, en solidarité avec le Val-de-Ruz, de participer à sa reconstruction, en tout cas la zone qui a été touchée par les intempéries. Cela peut se faire, comme vous l'avez dit, par un versement à la Chaîne du Bonheur, à la Croix-Rouge ou pour financer les reconstructions qui n'ont pas été couvertes par les assurances.

On pourrait aussi imaginer autre chose. Je me permets de faire une suggestion, à la hauteur d'une somme arrêtée, pour reconstruire quelque chose qui a été détruit, comme par exemple une place de jeux.

Néanmoins, si cette motion vient du cœur, ce dont je ne doute pas, on devrait pouvoir rediscuter du dernier paragraphe qui, à mon sens, est superflu.

J'espère que le motionnaire envisagera d'amender sa propre motion sans le dernier paragraphe. La substance n'y changera rien, ce qui prouve que ce paragraphe est superflu et déplacé.

Madame Mireille Tissot-Daguet, au nom du groupe PVL, intervient.

Notre groupe soutiendra cette motion qui nous semble très bienvenue suite aux intempéries dans le Val-de-Ruz.

En effet, je rejoins Monsieur Barone quant au dernier paragraphe. La somme de CHF 5'000.00 doit venir de la Commune, par élan de générosité, et non pas d'un fonds qui n'a pas été utilisé.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, intervient à son tour.

Même si cette motion n'est pas encore votée, je pense que c'est tout à fait judicieux de donner un coup de main. J'étais sur place et c'est extrêmement triste et désolant de voir cela. Nous voyons ce genre d'images à la télévision et, là c'est tout proche de chez nous.

Si vous acceptez cette motion, le Conseil communal prendra contact avec la Présidente de la commune de Val-de-Ruz pour cibler l'investissement de ces CHF 5'000.00.

Monsieur Eric Augsburger, au nom du groupe EAG, revient sur le texte de la motion.

Pour la paix des ménages également ce soir, je suis d'accord que nous retirions le dernier paragraphe.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait voter cette motion amendée.

La motion amendée "Pour un don de CHF 5'000.00 en faveur des habitants de Dombresson et Villiers" est acceptée à l'unanimité.

12) QUESTION AU CONSEIL COMMUNAL DE MADAME ELISABETH MOSER

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, en donne la lecture.

"J'ai reçu hier dans ma boîte aux lettres une invitation à la population concernant une séance d'information sur le réaménagement du centre de Peseux. Les conclusions qui seront présentées s'appuient sur une consultation préalable des habitants et des commerçants du périmètre concerné.

A cette occasion, mon mari m'a informée qu'il avait reçu une invitation nominative à participer à un processus participatif en trois phases sur le même sujet. Il pensait évidemment que j'en avais reçu une aussi.

Un peu vexée de n'avoir pas été invitée, en tant qu'habitante du secteur concerné et même copropriétaire de notre maison, je souhaite savoir selon quel(s) critère(s) les participants au processus participatif ont été choisis.

Elisabeth Moser"

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Nous avons fait tirer une liste par le Contrôle des habitants de notre commune, par ménages. Un ménage peut comporter quatre personnes par exemple. C'est aussi pour une question de frais que nous avons agi ainsi.

Madame Patricia Sörensen (EAG) pose une question.

Dans ce cas, pourquoi ne pas envoyer cette invitation, par ménage, mais au nom de Madame ?

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) rebondit.

Quand je suis arrivée dans la commune de Peseux, il m'a été demandé qui devait être inscrit pour les factures des Services industriels. Puisque je m'occupe de la comptabilité de mon ménage, c'est mon nom qui a été inscrit.

Tout est ainsi adressé à mon nom, bien que concernant pourtant mon mari et moi-même.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande à Madame Moser si elle est satisfaite de la réponse donnée. Ce n'est pas le cas !

13) INFORMATION DU CONSEIL GENERAL

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, donne plusieurs informations.

J'aimerais revenir sur le Fonds Fornachon et vous annoncer un nouveau membre, soit Monsieur Yves Voegeli.

D'autre part, concernant l'aménagement du centre de Peseux, nous avons mis en place un atelier avec les riverains et les commerçants le 18 juin. J'étais un peu déçu par le peu de participants à cet atelier. Si je ne me trompe pas, sur la quarantaine de personnes présentes, les $\frac{3}{4}$ étaient des politiciens, et il y avait une dizaine de personnes pour les commerçants, mais en couple. Puis un seul couple d'habitants concernés par ce périmètre.

C'est toujours difficile de mobiliser les personnes pour des projets pourtant importants.

Il y aura un deuxième atelier le 2 juillet, toujours adressé aux mêmes personnes. Ce sera la conclusion du premier atelier et j'espère qu'il aura un peu plus de monde.

Puis le 21 août, la population est invitée pour la présentation de ce projet, soit la H10 entre les deux ronds-points, la rue du Temple et la place de la Fontaine.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend à son tour la parole concernant la Fête de la jeunesse.

Vous avez peut-être vu dans le flyer que le cortège est quelque peu réaménagé. Les autorités sont invitées, vers la fin du parcours du cortège, à s'arrêter pour regarder passer les enfants et leur faire honneur. Cela se fera dans le virage, au rond-point de la Maison de commune.

Nous cherchons encore des volontaires pour les stands, en soirée, dans les tranches 21h-23h et 23h-2h. Ce serait extrêmement apprécié.

Enfin, je rappelle qu'il y aura l'apéritif officiel le 4 juillet à Pamplemousse et j'espère vous voir nombreuses et nombreux.

En quittant notre séance ce soir, vous trouverez encore quelques articles de soutien au fonds scolaires, soit des sacs réutilisables, que je vous invite à acheter pour CHF 5.00 seulement. Ils se sont très bien vendus par les enfants.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend encore la parole.

Je vous donne encore une dernière information. Comme chaque année, nous recevons une lettre de Monsieur Laurent Kurth concernant la différence entre notre règlement qui prévoit l'autofinancement par les comptes, et ceux du canton.

Je vous la lis, c'est une obligation.

"Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux,

Après examen, nous vous informons que le budget 2019 de votre Commune est conforme aux exigences de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).

Nous constatons cependant que vos indicateurs RLFInEC, en particulier sur le taux d'endettement net et l'autofinancement de vos investissements, sont calculés sur les bases de votre règlement communal sur les finances, ce qui ne correspond pas aux normes du MCH2 et donne une vision erronée de votre autofinancement réel.

Au vu de l'écart important entre les deux résultats, nous vous invitons à présenter séparément la version RLFInEC (calculs fournis dans Abacus) et celle selon votre RCF.

En vous priant de prendre bonne note de cette remarque et de la porter à la connaissance de votre Légitif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux, l'assurance de notre considération distinguée.

*Laurent Kurth,
Conseiller d'Etat"*

Monsieur Alain Sommer (PLR) demande une précision quant à la date annoncée précédemment.

Tout le monde a noté le 3 juillet pour l'apéritif avec les enseignants, et il a été annoncé le 4 juillet. Qu'en est-il ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, rectifie. Il s'agit bien du mercredi 3 juillet.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, clôture la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il invite également tous les participants à une agape qui aura lieu ensuite à la salle Alice Peillon.

Contre-appel : 36 présents

5 excusés (dont Madame Françoise Ferrari qui a quitté la séance à 21h35)

0 absent

La séance est levée à 22h05.

Le Président : La rédactrice :

D. Schneuwly

V. Niedermann